

PETITION POUR DES MOBILITES INTERNES & LE RESPECT DES TEXTES DEPARTEMENTAUX

Par courrier en date du **21 septembre 2018** adressé au Président du Conseil départemental, la **CGT** a demandé que les postes parus en externe sur le site du CD soient ouverts à la MOBILITE INTERNE. **Nous n'avons reçu aucune réponse.**

Nous avons réitéré cette demande forte des agents, oralement, à différentes reprises à l'occasion de réunions ou commissions de travail avec l'administration, en vain.

Les élus CGT ont alors décidé de rappeler *Charte et règlement mobilité en vigueur dans notre collectivité (liens ci-après)* lors du Comité technique du jeudi 4 octobre au Parlement et demandé le **RESPECT de ces textes !**

1. <https://intranet.le64.fr/agent/Carriere/Documents/Charte-recrutement.pdf>
2. <https://intranet.le64.fr/agent/Carriere/Documents/Procedures-recrutement-mobilite-interne.pdf>

Interrogée directement en Commission plénière, Mme LAHORE, Conseillère départementale en charge du personnel, a donc été contrainte d'apporter une réponse officielle à cette énième interpellation, la voici :

Les candidatures internes ne seront pas examinées !!!

SI VOUS TROUVEZ CETTE POSITION INACCEPTABLE, QUE VOUS SOYEZ OU NON INTERESSES PAR LES POSTES ACTUELS D'AILLEURS, SIGNEZ ET FAITES SIGNER RAPIDEMENT CETTE PETITION !

TOUS SIGNATAIRES POUR PESER ET ETRE ENTENDUS !

NOM	PRENOM	SERVICE	SIGNATURE